

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°18 semaine 04

Rencontres du 28 au 29 janvier 2023

1. Forfait sur un match régional senior

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
PNMR056	29/01/2023	SCO ANGERS	0491492	-3 points	150,00 €	Forfait de l'équipe

2. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFAR043	28/01/2023	ES FLORENTIN	0858359	50,00 €	L'entraîneur adjoint a une licence VB et DIR

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement extension éducateur sportif

(Publié le 01/02/2023)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.